

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 (C.M.P.) - (n° 1363)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
le Gouvernement**ARTICLE 42 BIS**

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (levée du gage).